

Compte rendu de la séance du jeudi 16 juillet 2020

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents : Monsieur Olivier MAGUET, Maire

Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIERE, Madame Anne COLLINOT, Adjoints,

Madame Adeline BEAUFUMÉ, Monsieur Jean-Jacques DEBIEVE, Monsieur Richard DETHYRE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Barbara LOUCHART, Madame Michèle MATHIEU, Madame Catherine PECHERY, Monsieur Jacky PECHERY, Conseillers.

Représentés : Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Madame Anne COLLINOT

Excusés : Madame Emilie KONNERT

Secrétaire de la séance : Joël BOISSIERE

Début de séance : 19 h 30

M. le Maire demande que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- le recrutement d'un agent à la halte nautique
- la désignation d'un délégué pour A.GE.DI

Aucune opposition n'est formulée

Ordre du jour :

- Désistement des procédures en appel au Tribunal Administratif opposant la commune à M. Jean-Louis Drouard
- Renouvellement d'un contrat d'adjoint d'animation
- Convention de traitement des boues
- Tarifs et encaissement des droits de place de la halte nautique
- SDEY : convention d'éclairage du chemin de halage
- Entretien des voies communales
- Adoption d'un règlement du marché
- Vote des budgets
- Informations du Maire

1) DESISTEMENT DES PROCEDURES EN APPEL AU TGI OPPOSANT LA COMMUNE A M. DROUARD (D 2020 050)

Considérant que par délibération en date du 25 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé d'interjeter appel des jugements n°180095-2 et 1702901-2 rendus par le Tribunal Administratif de DIJON.

Considérant que les deux appels ont été inscrits devant la Cour Administrative d'Appel de LYON sous les numéros 19LY00466 et 19LY00469.

Considérant que la clôture d'instruction dans ces deux dossiers a été fixée au 21/07/2020 à 16h30.

Considérant qu'il s'avère que les probabilités d'une confirmation des jugements de première instance sont importantes.

Considérant qu'en telle hypothèse la commune risque une nouvelle condamnation à des frais de justice dont la somme pourrait être significative.

Considérant que l'équipe municipale a formulée le voeu de fonder la gestion de la chose publique sur le dialogue et la recherche de consensus en premier ressort, sur le recours au contentieux en dernier ressort,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se désister de ces deux instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, se désiste des deux instances numéros 19LY00466 et 19LY00469 et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT D'ANIMATION A L'ECOLE (D 2020 051)

Le Conseil Municipal décide d'embaucher Mme Marion RIGO, en contrat unique d'insertion, à temps non complet, 20 heures par semaine, en qualité d'adjoint d'animation, durant la période du 2 septembre 2020 au 1er mars 2021.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter Mme Marion RIGO et signer son contrat de travail et la convention avec Pôle Emploi.

3) RECRUTEMENT D'UN REGISSEUR A LA HALTE NAUTIQUE (D 2020 049)

Considérant que le canal du Nivernais est ouvert à la navigation

Considérant que notre halte nautique a besoin d'un régisseur

Considérant que Monsieur CAVELAN a déjà travaillé pour la halte nautique les années précédentes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'embaucher Monsieur Renaud CAVELAN du 17 juillet 2020 au 27 octobre 2020 pour une durée de 21 heures par semaine en tant que régisseur à la halte nautique, précise qu'une fiche de poste sera remise à Monsieur CAVELAN et autorise le Maire à signer le contrat de travail.

4) TARIF JOURNALIER DES BATEAUX (D 2020 052)

Considérant la nécessité de revoir le tarif journalier des droits de place bateau de la halte nautique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide du tarif de droit de place journalier pour les bateaux qui stationnent à la halte nautique :

Tarif nuitée (de 19h00 à 9h00 le lendemain) : 11 €

Ce tarif s'applique à compter du 17 juillet 2020, jusqu'à révocation de celui-ci par nouvelle délibération du Conseil Municipal.

5) DESIGNATION DU DELEGUE POUR AGEDI (D 2020 053)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Vincent BLANCHARD, adjoint technique, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.DI et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente délibération.

6) CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES BOUES (D 2020 054)

Considérant que les boues de la station d'épuration de Châtel-Censoir doivent être traitées mais qu'il n'est pas possible de le faire sur place,
Considérant la proposition de convention tripartite entre Véolia Eau Avallon, la ville d'Avallon et notre commune pour le traitement de nos boues,
Considérant les modalités techniques et les rémunérations dues par Châtel-Censoir à Véolia Eau Avallon et à la ville d'Avallon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de la-dite convention et autorise le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7) SDEY : CONVENTION D'ECLAIRAGE DE CHEMIN DU HALAGE (D 2020 055)

Le Maire informe l'Assemblée du projet de remplacement de 5 luminaires chemin de Halage dont le coût estimatif global s'élève à 2 697,41 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Commune 50% HT	SDEY 50% HT
Eclairage Public	2 697,41 €	2 247,84 €	449,57 €	1 123,92 €	1 123,92 €
Total	2 697,41 €	2 247,84 €	449,57 €	1 123,92 €	1 123,92 €

S'engage à participer au financement desdits travaux et à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci, règlera le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant, autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière et dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2020 en section d'investissement.

8) TRAVAUX DE VOIRIE 2020 (D 2020 056)

Considérant les besoins de travaux de voirie sur la commune,
Considérant le devis de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan établi comme suit :

Hameau de la Place :

- Rue de l'Abreuvoir pour le balayage et le nettoyage, pose de grave émulsion, l'application d'un enduit bi-couche et la mise à niveau d'un regard.
- Chemin rural n°60 + rue de Preslis pour la pose de grave émulsion, l'application d'un enduit bi-couche et la mise à niveau de deux bouches à clé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le devis de la Communauté de Communes pour un montant total de 21 410,12 €, confie la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCAVM et autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage délégué "Travaux de voirie et de signalisation routière" 2020.

9) ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE MARCHÉ

Il convient de définir un règlement afin de définir la gestion des commerçants réguliers, occasionnels et invités ainsi que leurs emplacements. Un aménagement de voirie et de l'espace public le jour du marché hebdomadaire, la nature des activités et animations associées au marché hebdomadaire, etc ...

Ce règlement devra faire l'objet d'une concertation avec les parties prenantes.

Une réunion publique sera organisée sur le sujet et une réglementation sera rédigée d'ici à la fin de l'année 2020.

10) VOTE DES BUDGETS

BUDGET DE LA COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	: 1 227 305, 91 €
Recettes de fonctionnement	: 1 227 305, 91 €
Dépenses d'investissement	: 1 430 324, 24 €
Recettes d'investissement	: 1 430 324, 24 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU :

Dépenses de fonctionnement	: 20 146, 00 €
Recettes de fonctionnement	: 20 146, 00 €
Dépenses d'investissement	: 43 970,18 €
Recettes d'investissement	: 43 970,18 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT :

Dépenses de fonctionnement	: 44 689, 98 €
Recettes de fonctionnement	: 44 689, 98 €
Dépenses d'investissement	: 242 260, 36 €
Recettes d'investissement	: 242 260, 36 €

11) INFORMATIONS DU MAIRE

Dans le cadre de ses délégations, M. Maguet a renouvelé le bail de la société MK Composit située route d'Asnières, pour une durée d'un an avec un loyer de 600,00€ par mois.

Un nouveau bail a également été signé avec M. Porcher pour un bâtiment situé derrière la Mairie, avec un loyer de 135,00€ par mois.

M. le Maire a été élu le 15/06/2020 membre du bureau de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM). Parmi ses attributions figure les représentations de la CCAVM au sein du Syndicat mixte du canal du Nivernais. D'autres attributions en lien avec l'intérêt communal de Châtel-Censoir seront précisées ultérieurement.

En septembre, il sera mis en délibération la création d'un poste de médiateur municipal, dédié au renforcement du lien entre la population et les élus.

Un hommage républicain à M. Bohain sera rendu le 22 août. Un recueil de témoignage sera installé dans le hall de la mairie afin que chacun puisse y inscrire un hommage.

Fin : 22h30